



## Elections representant du personnel

Par **ludo1973**, le **30/07/2012** à **14:45**

Bonjour,

Nous sommes une entreprise de 20 salariés.

Actuellement en dépôt de bilan depuis le 24/07/2012 avec un sursis jusqu'au 02 octobre 2012.

Ma question était la suivante :

Notre représentant du personnel est la personne qui a été élue en 2006.

En 2010 nous n'avons pas refait d'élection.

Soit disant qu'ils ont affichés une feuille pour les élections et personne ne s'est présenté.  
par conséquent c'est l'ancienne représentante qui est de nouveau réélue.

Pouvez-vous me le confirmer ?

Merci

Cordialement

Ludovic

Par **DSO**, le **30/07/2012** à **15:17**

Bonjour,

Si aucune élection n'a eu lieu, il ne peut y avoir d'élus du personnel !!!

Cordialement,

DSO

Par **pat76**, le **31/07/2012** à **16:42**

Bonjour

Je confirme la réponse de DSO.

L'ancienne représentante a vu la fin de son mandat en 2010.

Si il n'y a pas eu de nouvelles élections, vous ne pouvez plus avoir de représentant du personnel.

Normalement l'employeur aurait dû faire le nécessaire pour qu'il y ait de nouvelles élections?

La prorogation tacite du mandat du représentant du personnel est interdite.